



Conditions d'annulation de l'inscription

Aucun remboursement (des achats d'entrées, billets ou tickets... au Festival de Tango de St Geniez) ne sera effectué même en cas d'incompatibilité avec son partenaire.

Selon la loi :

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font en effet pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est donc ferme et définitive.

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Les préventes ne sont pas remboursables, ni échangeables. Mais vous pouvez cependant le revendre à une autre personne sans problème, car une place est unique et ne peut être scannée qu'une fois.

festival.tango.stgeniezdolt@gmail.com